



# EXPEDITEUR

# DESTINATAIRE

| Nom et Adresse de l'Etablissement :   | DEPARTEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE   |
|---|---|
| <ul><li>□ Ecole privée</li><li>□ CLG privé</li><li>□ LYC privé</li><li>□ L.P. privé</li></ul> | <ul> <li>☐ Bureau de Gestion des Contractuels 1<sup>er</sup> degré</li> <li>☐ Bureau de Gestion des Remplacements 1<sup>er</sup> degré</li> </ul>   |
| Dénomination :Adresse :   | <ul> <li>☐ Bureau de Gestion des Contractuels 2<sup>nd</sup> degré 2</li> <li>☐ Bureau de Gestion des Remplacements 2<sup>nd</sup> degré</li> </ul> |
| N° RNE: IIIII   |   |
|   | ENT – SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT<br>NEE SCOLAIRE 2023-2024   |
|   | ı plusieurs enfants à charge au sens des prestations familiales.<br>ier incomplet ne pourra être traité.  |
|   | NEMENTS VOUS CONCERNANT   |
| Nom d'usage :N  | lom patronymique :  |
| Prénoms :   |   |
| Adresse personnelle :   |   |
| Votre n° I.N.S.E.E. :   |   |
| Situation familiale : depuis le / / / / Célibataire   Marié(e)   Veuf(ve)   Sépa              |   |
| En cas de séparation, précisez la résidence des   | enfants :   |
| GRADE OU FONCTIONS (à renseigner obligator ☐ Titulaire ☐ Stagiaire ☐ Non titu                 | irement) :ulaire  |
| Lieu d'exercice :   |   |
| Grade et lieu d'exercice au titre de l'année scolai   | ire précédente :  |
|   | ANT VOTRE CONJOINT(E) OU VOTRE CONCUBIN(E) ONJOINT(E) OU VOTRE EX-CONCUBIN(E)   |
| Nom d'usage:  | _Nom patronymique:  |
| Prénoms :   | N° I.N.S.E.E. :   |
| Profession :  |   |
| Nom et adresse de l'employeur :   |   |
| DATE D'ENTREE DANS L'ENTREPRISE :   | _/ / Secteur Privé  Secteur Public  Secteur Para public   |
| OUI NON (barrer la i  | le) le Supplément Familial de Traitement (SFT) ? mention inutile) ne débiteur :   |
| Si non joindre un cortificat de non versement ne  | ar l'ampleyeur public ou privé ou une déclaration commune de chaix de   |

Si non, joindre un certificat de non-versement par l'employeur public ou privé ou une déclaration commune de choix de l'allocataire visée par le service gestionnaire de votre conjoint. Si celui-ci est sans emploi ou exerce une profession indépendante, une déclaration sur l'honneur <u>de votre part</u> doit être fournie.



#### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ENFANTS

#### ENFANTS A CHARGE AU SENS DES PRESTATIONS FAMILIALES (art. L 512 du Code de la Sécurité Sociale) - énumérés dans l'ordre chronologique des naissances -A COMPLETER Perçoit-il une aide au Situation Etablissement scolaire ou Date de Lien de **IMPERATIVEMENT** logement? Nom et Prénom A préciser universitaire parenté (1) L'enfant vit-il avec vous? naissance fréquenté (nom et lieu) (3) **OUI / NON (2)** OUI NON

- (1) Légitime (issu du mariage des époux ou de l'un des deux), Naturel, Reconnu, Adopté, Recueilli (en mentionnant, le cas échéant, s'il s'agit de petit-fils ou petite-fille, frère ou sœur, neveu ou nièce).
- (2) Etant entendu qu'un enfant en pension dans un établissement scolaire est considéré comme résidant dans la famille.
- (3) Scolarité obligatoire, études supérieures, apprentissage, stage de formation professionnelle, contrat de qualification, étudiant salarié, activité salariée inférieure à 55 % du S.M.I.C., sans activité professionnelle, demandeur d'emploi indemnisé ou non indemnisé, handicapé.

| Je soussigné(e)   | certific    | e exacte | la présente  | déclaration   | et m'engage   | à faire connaît  | re immédiatement | toute |
|---|-------------|----------|--------------|---------------|---------------|------------------|------------------|-------|
| modification dans ma situation de famille susceptible d'ame | ener un cha | ngement  | dans la natu | ıre des avant | ages familiau | x auxquels je pe | ux prétendre.    |       |
| A , le/   | /           |          | Signature    |               |               |                  |                  |       |

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion administrative et financière de votre dossier.

Le destinataire des données est le Rectorat de Lille. Vous disposez, conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données vous concernant, d'opposition et de limitation du traitement de ces données, ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données. Vous pouvez l'exercer en vous adressant à votre service gestionnaire du Rectorat de Lille 144 rue de Bavay 59000 Lille.





### PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

pour bénéficier du Supplément Familial de Traitement

## SI VOUS DECLAREZ:

| 1 ~ Etre marié(e), célibataire, veuf (ve), séparé(e) de fait                              | une copie du livret de famille régulièrement tenu à jour, éventuellement la décision de justice fixant la résidence des enfants   |  |  |  |  |
|---|---|--|--|--|--|
| 2 ~ N'être pas marié(e) mais vivre maritalement ou avoir contracté un<br>PACS             | □ une attestation de PACS ou une preuve de la communauté de vie (quittance de loyer, facture EDF, …)  |  |  |  |  |
| 3 ~ Etre séparé(e) légalement ou être divorcé(e)  | une copie du livret de famille régulièrement tenu à jour et selon le<br>cas, une photocopie de la décision judiciaire de séparation ou de<br>jugement de divorce  |  |  |  |  |
| 4 ~ Avoir des enfants mais qui ne sont pas mentionnés sur le livret de famille            | une copie de l'extrait d'acte de naissance pour chaque enfant   |  |  |  |  |
| 5 ~ Avoir au moins deux enfants   | □ une attestation de la caisse d'allocations familiales   |  |  |  |  |
| 6 ~ ne pas percevoir de SFT de la part de l'employeur de votre conjoint(e) ou concubin(e) | <ul> <li>□ une attestation de non-versement de la part de l'employeur publi ou privé de votre conjoint(e) ou concubin(e) précisant la da d'entrée dans l'entreprise ou dans la fonction publique</li> <li>ou</li> <li>□ en cas de conjoint ou concubin fonctionnaire, une déclaratic commune du choix de l'allocataire visée par le service gestionnaire de votre conjoint ou concubin (annexe 3)</li> <li>ou</li> <li>□ si le conjoint ou concubin est sans emploi ou exerce une profession indépendante, une attestation sur l'honneur de votre part précisa que votre conjoint(e) ou concubin(e) ne perçoit pas le SFT.</li> </ul> |  |  |  |  |